



# PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

ECH : 1/5'000

DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ DE SOUMETTRE LE PLAN À L'ENQUÊTE PUBLIQUE en séance du 30 janvier 2023  
 La Syndique : Le Secrétaire :

SOU MIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE du 20 février 2023 au 21 mars 2023  
 La Syndique : Le Secrétaire :

DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ DE SOUMETTRE LE PLAN À L'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE en séance du 24 juillet 2023  
 La Syndique : Le Secrétaire :

SOU MIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE du 28 août 2023 au 26 septembre 2023  
 La Syndique : Le Secrétaire :

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL en séance du 31 janvier 2024  
 Le Président : La Secrétaire :

SOU MIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE 2 du 9 mars au 7 avril 2026  
 La Syndique : Le Secrétaire :

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL en séance du  
 Le Président : La Secrétaire :

APPROUVÉ PAR LE DÉPARTEMENT COMPÉTENT Lausanne, le  
 La Cheffe de Département

ENTRÉE EN VIGUEUR LE

**LEGENDE:**

**ZONE À BÂTIR SELON ART. 15 LAT**

- Zone centrale 15 LAT
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT
- Zone de verdure 15 LAT
- Zone de desserte 15 LAT

**AUTRES ZONES**

- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone ferroviaire 18 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Aire forestière 18 LAT

**AUTRES DISPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT**

- Autre périmètre superposé D: aire de verger
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - objet IMNS
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - biotope

**DONNÉES INDICATIVES**

- Chemin de randonnée pédestre
- Voies de communication historiques avec substance (nationale)
- Voies de communication historiques avec substance (locale)
- Espace réservé aux eaux
- Distance de 50m aux voies férés
- Secteur S de protection des eaux
- Patrimoine archéologique
- Parc naturel régional Jura vaudois

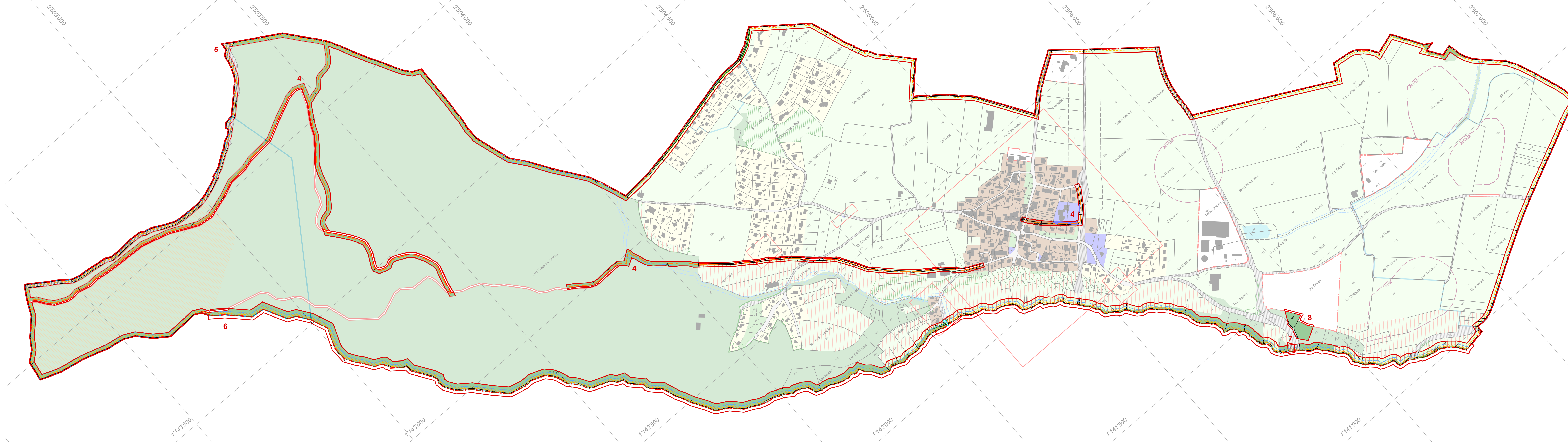
**LEVÉ DES LISIÈRES DU 23.05.2016**

- Lisière
- Limite de 10m à la lisière

**SECTEURS REPRÉSENTÉS SUR PLAN AU 1:1'000**

- Secteurs concernés

ECH. 1 / 5'000



Modifications exécutées depuis l'analyse d'approbation du 11 décembre 2025 (basé sur le dossier de juin 2024)  
 Seules ces modifications, en évidence sur le plan, sont soumises à l'enquête publique complémentaire 2  
 La légende est adaptée en conséquence sans que cela soit mis en évidence

Secteur	Parcelle	Affectation (ou mesure d'aménagement)
4		Modification du tracé du chemin de randonnée pédestre
5		Ajout du périmètre du Parc naturel régional Jura vaudois (intégralité du territoire communal)
6		Ajout d'un secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - objet IMNS
7	DP 13	Changement d'affectation : passe de l'aire forestière 18 LAT à la zone de desserte 18 LAT.
8	119, 120	Changement d'affectation : passe de zone agricole protégée 16 LAT à aire forestière 18 LAT.